

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/142/7.6

Feuillet n°177

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	30
Votants :	38
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT DUBREUIL.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Emmanuel REBIERE

représente Dominique DURAND.

Excusés : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD-BOUTINAUD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Gaston GRAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire ADOUX.

OBJET : Adoption du montant définitif des attributions de compensation

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C ;

AR Prefecture

024-200041150-20221212-DE2022142-DE
Reçu le 20/12/2022

VU le procès-verbal de la CLECT du 26 septembre 2022 arrêtant l'installation de la commission ;
 VU le rapport approuvé par la CLECT le 10 octobre 2022 arrêtant la méthode d'évaluation des charges transférées par l'EPCI aux communes de de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat sur Vézère, Villac, Chatres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beauregard de Terrasson, La Cassagne, Ladornac, Les Coteaux Périgourains pour la prestation de fauchage et débroussaillage des voies communales ;

VU les délibérations favorables des conseils municipaux des communes membres ;

VU les délibérations favorables des conseils municipaux des communes concernées par le transfert de charges

Considérant que les conditions de majorité qualifiée, prévues par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, sont réunies ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation tel que présenté dans le rapport de la CLECT du 10 octobre 2022, soit :

Libellé	AC au 31/12/2022	AC au 01/01/2023
AJAT	102 338,00 €	102 338,00 €
AURIAC DU PERIGORD	25 695,00 €	25 695,00 €
AZERAT	69 287,00 €	69 287,00 €
LA BACHELLERIE	101 967,00 €	101 967,00 €
BADEFOLS D'ANS	13 754,00 €	13 754,00 €
BARS	4 909,00 €	4 909,00 €
BEAUREGARD DE TERRASSON	83 599,84 €	89 828,05 €
BOISSEUILH	8 126,00 €	8 126,00 €
LA CASSAGNE	14 151,40 €	22 061,80 €
LA CHAPELLE SAINT JEAN	96,00 €	96,00 €
CHATRES	4 702,32 €	8 311,44 €
LES COTEAUX PERIGOURDINS	29 151,20 €	37 432,40 €
CHOURGNAC D'ANS	1 616,00 €	1 616,00 €
CONDAT SUR VEZERE	105 411,46 €	109 967,60 €
COUBJOURS	850,00 €	850,00 €
LADORNAC	11 886,40 €	22 268,80 €
LA FEUILLADE	41 244,80 €	44 705,60 €
FOSSEMAGNE	35 052,00 €	35 052,00 €
GABILLOU	1 543,00 €	1 543,00 €
GRANGE D'ANS	4 159,00 €	4 159,00 €
HAUTEFORT	130 866,00 €	130 866,00 €
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 122 271,00 €	1 122 271,00 €
LIMEYRAT	127 787,00 €	127 787,00 €
MONTAGNAC D'AUBEROCHE	4 910,00 €	4 910,00 €
NAILHAC	14 768,00 €	14 768,00 €
PAZAYAC	93 542,63 €	97 551,72 €
PEYRIGNAC	43 947,12 €	48 731,18 €

AR Prefecture


024-200041150-20221212-DE2022142-DE
 Reçu le 20/12/2022

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/142/7.6

Feuillet n°178

SAINT RABIER	66 223,90 €	75 462,75 €
SAINTE ORSE	11 254,00 €	11 254,00 €
SAINTE EULALIE D'ANS	26 017,00 €	26 017,00 €
SAINTE TRIE	9 639,00 €	9 639,00 €
TEILLOTS	1 414,00 €	1 414,00 €
TEMPLE LAGUYON	898,00 €	898,00 €
TERRASSON LA VILLEDIEU	1 823 243,38 €	1 845 681,73 €
THENON	233 019,00 €	233 019,00 €
TOURTOIRAC	22 042,00 €	22 042,00 €
VILLAC	41 057,00 €	48 473,00 €
TOTAL CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR	4 432 438,45 €	4 524 753,06 €

 **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 16/12/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20221212-DE2022142-DE
Reçu le 20/12/2022

